

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Wetrok Remat

Date de révision: 16.10.2017

Code du produit: 122

Page 1 de 10

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

Wetrok Remat

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisation de la substance/du mélange**

Produits de lavage et détergents.

Réservé aux utilisateurs professionnels.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:	Wetrok AG	
	Headquarter	
Rue:	Steinackerstr. 62	
Lieu:	CH-8302 Kloten, Switzerland	
Téléphone:	+41 (0)43 255 51 51	
e-mail:	chemie@wetrok.ch	
Interlocuteur:	Head Regulatory	Téléphone: +41 (0)43 255 53 50
Internet:	www.wetrok.ch	
Service responsable:	BU Chemicals / Regulatory	
	Mobile + 41 (0)79 657 45 20	

1.4. Numéro d'appel d'urgence: Im Notfall: +41 44 251 51 51 (Tel. 145) (Toxikologisches Zentrum)**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Catégories de danger:

Corrosion/irritation cutanée: Skin Corr. 1B

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Dam. 1

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique: STOT SE 3

Mentions de danger:

Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Provoque de graves lésions des yeux.

Peut irriter les voies respiratoires.

2.2. Éléments d'étiquetage**Règlement (CE) n° 1272/2008****Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette**

2-aminoéthanol; éthanolamine

métasilicate de disodium

Alcanesulfonate secondaire - sel de sodium

Mention Danger**d'avertissement:****Pictogrammes:****Mentions de danger**

H314

Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H335

Peut irriter les voies respiratoires.

Conseils de prudence

P260

Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Wetrok Remat

Date de révision: 16.10.2017

Code du produit: 122

Page 2 de 10

P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P301+P330+P331	EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P303+P361+P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

2.3. Autres dangers

Pas de risques spéciaux à signaler. Tenez compte en permanence des informations figurant sur la fiche de données de sécurité.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants
3.2. Mélanges
Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification SGH			
141-43-5	2-aminoéthanol; éthanolamine			5 - < 10 %
	205-483-3	603-030-00-8		
	Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Skin Corr. 1B; H332 H312 H302 H314			
6834-92-0	métasilicate de disodium			5 - < 10 %
	229-912-9	014-010-00-8		
	Skin Corr. 1B, STOT SE 3; H314 H335			
100-51-6	alcool benzylique			5 - < 10 %
	202-859-9	603-057-00-5		
	Acute Tox. 4, Acute Tox. 4; H332 H302			
111-90-0	2- (2-éthoxyéthoxy) éthanol			1 - < 5 %
	203-919-7			
	Eye Irrit. 2; H319			
85711-69-9	Alcanesulfonate secondaire - sel de sodium			1 - < 5 %
	288-330-3			
	Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Dam. 1; H302 H315 H318			
15763-76-5	P-cumènesulfonate de sodium			1 - < 5 %
	239-854-6		01-2119489411-37	
	Eye Irrit. 2; H319			

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

Étiquetage du contenu conformément au règlement (CE) n° 648/2004

< 5 % agents de surface anioniques, < 5 % agents de surface non ioniques, < 5 % savon, parfums (Citral).

RUBRIQUE 4: Premiers secours
4.1. Description des premiers secours
Indications générales

En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical. En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Wetrok Remat

Date de révision: 16.10.2017

Code du produit: 122

Page 3 de 10

Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais. Appeler un médecin en cas de malaise.

Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtamologiste.

Après ingestion

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau. NE PAS faire vomir. Dangers possibles: Perforation de l'estomac. Appeler immédiatement un médecin. Ne pas faire boire d'agent de neutralisation.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun symptôme connu jusqu'à présent.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Peut déclencher une réaction allergique. En cas de symptômes allergiques, en particulier au niveau des voies respiratoires, appeler immédiatement un médecin. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le produit lui-même n'est pas combustible.

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques. Combinaison complète de protection.

Information supplémentaire

Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Assurer une aération suffisante. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection personnel.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Avant l'envoi vers les stations de traitement des eaux d'égoûts le produit a normalement besoin d'être neutralisé. Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Wetrok Remat

Date de révision: 16.10.2017

Code du produit: 122

Page 4 de 10

Consignes pour une manipulation sans danger

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.

Préventions des incendies et explosion

Le produit n'est pas: Combustible.

Le produit n'est pas: Explosif.

Information supplémentaire

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conservé le récipient bien fermé. Conservé sous clé. Stocker dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. Protéger des radiations solaires directes. À conserver au frais et au sec. Température de stockage conseillée : à température ambiante

Conseils pour le stockage en commun

Tenir à l'écart de: Acide, Comburant, Peroxydes.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Température minimale de stockage: 15°C

Température maximale de stockage: 25°C

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Respecter le mode d'emploi sur l'étiquette.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m ³	f/cm ³	Catégorie	Origine
141-43-5	Ethanolamine	1	2,5		VME (8 h)	
		3	7,6		VLE (15 min)	

Conseils supplémentaires

Valeurs limites d'exposition: Aucune donnée disponible

8.2. Contrôles de l'exposition



Contrôles techniques appropriés

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.

Mesures d'hygiène

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

Protection des yeux/du visage

Protection oculaire appropriée: lunettes à coques.

Protection des mains

Porter les gants de protection homologués EN ISO 374

Recommandation:

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Wetrok Remat

Date de révision: 16.10.2017

Code du produit: 122

Page 5 de 10

Matériau approprié:

Caoutchouc butyle

Épaisseur du matériau des gants 0.4 mm Temps de pénétration (durée maximale de port) 480 min

NBR (Caoutchouc nitrile)

Épaisseur du matériau des gants 0.11 mm Temps de pénétration (durée maximale de port) 10 min

Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Protection de la peau

Porter un vêtement de protection approprié.

Protection respiratoire

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

Recommandation ABEK-P1

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	liquide	
Couleur:	jaune clair	
Odeur:	caractéristique	
		Testé selon la méthode
pH-Valeur:		12.5 - 13.5
Modification d'état		
Point de fusion:		non déterminé
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:		Aucune donnée disponible
Point d'éclair:		Aucune donnée disponible
Inflammabilité		
solide:		non applicable
gaz:		non applicable
Limite inférieure d'explosivité:		non déterminé
Limite supérieure d'explosivité:		non déterminé
Température d'auto-inflammabilité		
solide:		non applicable
gaz:		non applicable
Température de décomposition:		non déterminé
Propriétés comburantes		
Non comburant.		
Pression de vapeur:		non déterminé
Densité:		1.049 - 1.059 g/cm ³ ASTM D 7777
Hydrosolubilité:		complètement miscible
Solubilité dans d'autres solvants		
non déterminé		
Coefficient de partage:		non déterminé
Viscosité dynamique:		non déterminé
Densité de vapeur:		non déterminé
Taux d'évaporation:		non déterminé

9.2. Autres informations

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Wetrok Remat

Date de révision: 16.10.2017

Code du produit: 122

Page 6 de 10

Teneur en corps solides: non déterminé
aucune/aucun

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité
10.1. Réactivité

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réaction exothermique avec: Acide, Peroxydes, Comburent.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter: gel. Protéger du rayonnement solaire.

10.5. Matières incompatibles

Tenir à l'écart de: Acide, Comburent, Peroxydes. Peut être corrosif pour les métaux.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques
11.1. Informations sur les effets toxicologiques
Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

N° CAS	Substance					
	Voie d'exposition	Dose		Espèce	Source	Méthode
141-43-5	2-aminoéthanol; éthanolamine					
	orale	DL50 mg/kg	1515	Rat		
	cutanée	DL50 mg/kg	1025	Lapin	IUCLID	
	inhalation vapeur	ATE	11 mg/l			
	inhalation aérosol	ATE	1.5 mg/l			
100-51-6	alcool benzylique					
	orale	DL50 mg/kg	1230	Rat	GESTIS	
	inhalation vapeur	ATE	11 mg/l			
	inhalation aérosol	ATE	1.5 mg/l			
111-90-0	2- (2-éthoxyéthoxy) éthanol					
	orale	DL50 mg/kg	5900	Rat		
	cutanée	DL50 mg/kg	8476	Lapin		
85711-69-9	Alcanesulfonate secondaire - sel de sodium					
	orale	DL50 mg/kg	>2000	Rat		

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Wetrok Remat

Date de révision: 16.10.2017

Code du produit: 122

Page 7 de 10

Irritation et corrosivité

Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
Provoque de graves lésions des yeux.

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires. (2-aminoéthanol; éthanolamine)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Information supplémentaire référentes à des preuves

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] Méthode de calcul. Le produit n'a pas été testé.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques
12.1. Toxicité

Le produit n'est pas: Écotoxicologiques.

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
141-43-5	2-aminoéthanol; éthanolamine					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 150 mg/l	96 h	Onchorhynchus mykiss	IUCLID	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 22 mg/l	72 h	Desmodesmus subspicatus		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 65 mg/l	48 h	Daphnia magna		

12.2. Persistance et dégradabilité

Le produit n'a pas été testé. L'agent de surface contenu dans ce mélange respecte les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Le produit n'a pas été testé.

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
141-43-5	2-aminoéthanol; éthanolamine	-1,91 (25°C)
100-51-6	alcool benzylique	1,05

12.4. Mobilité dans le sol

En cas d'infiltration dans le sol, le produit est mobile et peut souiller la nappe phréatique.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

Information supplémentaire

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] Méthode de calcul. Le produit n'a pas été testé.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination
13.1. Méthodes de traitement des déchets

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Wetrok Remat

Date de révision: 16.10.2017

Code du produit: 122

Page 8 de 10

Recommandations d'élimination

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.


Code d'élimination des déchets - Produit

200129 DÉCHETS MUNICIPAUX (DÉCHETS MÉNAGERS ET DÉCHETS ASSIMILÉS PROVENANT DES COMMERCES, DES INDUSTRIES ET DES ADMINISTRATIONS), Y COMPRIS LES FRACTIONS COLLECTÉES SÉPARÉMENT; fractions collectées séparément (sauf section 15 01); détergents contenant des substances dangereuses; déchet dangereux

L'élimination des emballages contaminés

Rincer abondamment avec de l'eau. Les emballages entièrement vides peuvent être revalorisés.


RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport
Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU:	UN3267
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	LIQUIDE BASIQUE ORGANIQUE, CORROSIF, N.S.A. (2-aminoéthanol; éthanolamine), (métasilicate de disodium)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	8
14.4. Groupe d'emballage:	III
Étiquettes:	8
	
Code de classement:	C7
Dispositions spéciales:	274
Quantité limitée (LQ):	5 L
Catégorie de transport:	3
N° danger:	80
Code de restriction concernant les tunnels:	E

Autres informations utiles (Transport terrestre)

E1

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU:	UN3267
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	CORROSIVE LIQUID, BASIC, ORGANIC, N.O.S. (2-aminoéthanol; éthanolamine), (métasilicate de disodium)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	8
14.4. Groupe d'emballage:	III
Étiquettes:	8
	
Dispositions spéciales:	223, 274
Quantité limitée (LQ):	5 L
EmS:	F-A, S-B

Autres informations utiles (Transport maritime)

E1

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006


Wetrok Remat

Date de révision: 16.10.2017

Code du produit: 122

Page 9 de 10

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU:	UN3267
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	CORROSIVE LIQUID, BASIC, ORGANIC, N.O.S. (2-aminoéthanol; éthanolamine), (métasilicate de disodium)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	8
14.4. Groupe d'emballage:	III
Étiquettes:	8
	
Dispositions spéciales:	A3 A803
Quantité limitée (LQ) (avion de ligne):	1 L
IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne):	852
IATA-Quantité maximale (avion de ligne):	5 L
IATA-Instructions de conditionnement (cargo):	856
IATA-Quantité maximale (cargo):	60 L

Autres informations utiles (Transport aérien)E1
: Y841**14.5. Dangers pour l'environnement**

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention: fortement caustique.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE****Information supplémentaire**

Les substances suivantes sont allergéniques: (R)-p-mentha-1,8-diène; d-limonène (CAS-Nr. 5989-27-5), Citral (CAS-Nr. 5392-40-5)

Contient: 2-aminoéthanol; éthanolamine métasilicate de disodium

Législation nationale

Limitation d'emploi: Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE).

Classe risque aquatique (D): 1 - présente un faible danger pour l'eau

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations**Modifications**

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 1,2,3,4,6,7,8,9,10,11,12,13,14,15.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Wetrok Remat

Date de révision: 16.10.2017

Code du produit: 122

Page 10 de 10

Abréviations et acronymes

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
 (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)
 IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
 IATA: International Air Transport Association
 GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
 EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
 ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
 CAS: Chemical Abstracts Service
 LC50: Lethal concentration, 50%
 LD50: Lethal dose, 50%

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H302 Nocif en cas d'ingestion.
 H312 Nocif par contact cutané.
 H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
 H315 Provoque une irritation cutanée.
 H318 Provoque de graves lésions des yeux.
 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
 H332 Nocif par inhalation.
 H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Information supplémentaire

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

Utilisations identifiées

N°	Court titre	LCS	SU	PC	PROC	ERC	AC	TF	Spécification
1	Allzweckreiniger/ Unterhaltsreiniger/Grundre- iniger	-	22, 0	35	0	10b	30	-	2

LCS: Étapes du cycle de vie

PC: Catégories de produits

ERC: Catégories de rejet dans l'environnement

TF: Fonctions techniques

SU: Secteurs d'utilisation

PROC: Catégories de processus

AC: Catégories d'articles

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)